



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 15 octobre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Suite à des divergences de vues concernant les solutions en matière de digitalisation de la santé, l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes (AMMD) s'était retirée en 2022 du conseil de gérance de l'Agence eSanté. Les responsables de l'AMMD reprochaient aux autres responsables de l'Agence de ne pas suffisamment prendre en compte la solution proposée et largement soutenue par l'AMMD.

- Comme Madame la Ministre avait annoncé en début de l'année que des pourparlers seraient prévus avec l'AMMD, nous aimerions savoir quels ont été les résultats de ces pourparlers concernant cette matière ?
- Les représentants de l'AMMD ont-ils entretemps repris leur siège au conseil de gérance de l'Agence eSanté ? Dans la négative, quelles sont les perspectives en vue d'un retour ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député

Paulette Lenert
Députée